



école
documentaire
• ardecheimages.org

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ÉCOLE DOCUMENTAIRE D'ARDÈCHE IMAGES

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n°82 07 00385 07
auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes*

1. PRÉSENTATION

ARDÈCHE IMAGES est une association de loi 1901 dont un des secteurs L'ÉCOLE DOCUMENTAIRE est enregistré comme organisme de formation professionnelle auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes (Déclaration d'activité n°82 07 00385 07) dont le siège social est établi au 300 route de Mirabel – 07170 LUSSAS. (N° SIRET 319 098 216 00058).

L'école documentaire d'ARDÈCHE IMAGES développe, propose et dispense des formations (initiales et continues), ainsi que des ateliers d'éducation à l'image, dans le champ du film documentaire d'auteur.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par L'école documentaire d'ARDÈCHE IMAGES. Toute commande de formation auprès de d'Ardèche Images implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du stagiaire, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3. OFFRE

L'ensemble des formations à ce jour proposé par l'Organisme de Formation est consultable en ligne sur le site www.lussasdoc.org
Toutes les formations se tiennent en format présentiel.

Pour chaque formation dispensée par Ardèche Images, un nombre minimum et maximum de stagiaires est admis.

4. INSCRIPTION - SÉLECTION

4.1 Prise en compte inscription

4.1.1 Toute inscription à une session de formation sera prise en compte à condition qu'elle soit formalisée selon les modalités indiquées sur notre site internet (www.lussasdoc.org) Un email de confirmation de la prise en compte de la candidature sera systématiquement envoyé aux candidats.

4.1.2 L'inscription est à effectuer au nom de la personne physique (stagiaire) et mentionne le cas échéant celui de l'entreprise ou de la structure (contractant) figurant sur la fiche d'inscription et assumant tout ou partie des frais de formation.

4.2 Sélection des candidat-e-s

4.2.1 Les candidatures aux formations font l'objet d'une sélection par un jury composé de professionnels en exercice dans l'activité objet de ladite formation et de membres de l'équipe de l'école documentaire. Le jury examine les dossiers des candidats en sélectionnant en premier lieu les candidats qui remplissent les prérequis de la formation (consultables en ligne sur le site internet www.lussasdoc.org). Il départage ensuite, le cas échéant, les candidat-e-s répondant aux prérequis au moyen de critères objectifs en fonction des critères professionnelles liés au contenu du dossier de candidature, et de sa pertinence au regard des objectifs de la formation. Les délibérations du jury font l'objet d'un relevé de décisions.

4.2.2 Les candidat-e-s sont informés par mail de l'admission ou du rejet de leur candidature dans un délai de 5 jours après la

délibération et disposent d'un délai de 10 jours (ouvrables) pour confirmer leur inscription.

Le courriel d'admission ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation ; seule la convocation, adressée au moins dix jours avant la date du début de la formation, confirme le maintien de ladite session de formation.

4.2.3 Pour chaque sélection à une session de formation professionnelle, une convention de formation en deux exemplaires est adressée au stagiaire (en trois exemplaires si convention tripartite). Cette convention doit être retournée signée dans un premier temps par mail en scannant l'originale et selon la date de renvoi demandée, puis dans un second temps un exemplaire original papier doit être rapporté signé le premier jour de la formation

5. TARIFS

5.1 Les tarifs des formations sont indiqués en euros et s'entendent TTC. ARDÈCHE IMAGES est un organisme de formation exonéré de TVA sur les prestations de formation (art.261-4-4^a du CGI). Les tarifs sont consultables sur le site internet d'Ardèche images, sur le catalogue de formations de l'année en cours et sur simple demande de devis.

5.2 Les tarifs comprennent l'accompagnement pédagogique lors de la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, le prêt de matériels spécifiques aux activités (de tournage/montage) et l'accès gratuit au Centre ressources d'Ardèche images (La Maison du doc). Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement. Pour certaines formations, l'organisation de repas est proposée et fait l'objet de facturation auprès des stagiaires. Ces spécificités sont précisées sur le site www.lussasdoc.org et dans les courriers adressés aux stagiaires en amont de la formation.

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour toute action de formation, une facture, une attestation de présence et une attestation de fin de formation sont adressées au stagiaire et le cas échéant au financeur tiers.

6.1 Prise en charge personnelle

6.1.1 Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à réception de la facture, comptant, sans escompte, par chèque ou par virement direct (en précisant le nom du participant), au bénéfice d'ARDÈCHE IMAGES.

6.1.2 Des facilités de paiement sous forme d'échéancier peuvent être proposées aux stagiaires sur étude de dossier.

6.2 Prise en charge par un organisme tiers

6.2.1 Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA/OPCO, Pôle Emploi, Région...), il appartient au stagiaire :

- demander un devis et le plan de formation au centre de formation
- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation (au moins 2 mois en amont) et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné (facturation à la fin de la formation) ;

- d'indiquer explicitement sur la convention de formation quel sera l'organisme tiers destinataire de la facture, en indiquant précisément son nom et son adresse.

6.2.2 Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à ARDECHE IMAGES avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au stagiaire. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, et de non mise en place de co-financement, le reliquat est facturé au stagiaire.

6.2.3 Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le stagiaire est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

6.3 Changement

En cas de changement de financement, l'Ecole Documentaire doit être informée par écrit de la part du stagiaire.

7. ANNULATION- MODIFICATION-REPORT

7.1 Rétractation

Conformément à l'article L6353-5 du Code du Travail, à compter de la date de signature de la convention de formation, le/la stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce délai s'étend à quinze jours francs avant le début de la formation, dans le cas d'une résiliation de convention avec une entreprise. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant et de l'entreprise.

7.2 Désistement

En cas de désistement 7 jours ouvrés au moins avant le début de la formation, ARDECHE IMAGES facturera au stagiaire/financier un forfait de 30 % du montant total de la formation au titre de frais de gestion. Aucun désistement, et donc aucun remboursement, ne peut intervenir au-dessous de ce délai.

7.3 Annulation à l'initiative du participant en cours de formation

7.3.1 Toute annulation émanant d'un-e stagiaire doit faire l'objet d'un écrit recommandé avec accusé de réception auprès de l'Ecole Documentaire d'ARDECHE IMAGES et de son employeur en cas de financement de la formation par ce dernier. La totalité des frais de formation sera retenue et facturée. L'aménagement éventuel de paiement accordé au participant ne saurait faire obstacle aux dispositions du présent article.

7.3.2 Cas de force majeure : Si le/la stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment justifiée et reconnue, la convention est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations réellement dispensées au stagiaire seront dues, avec au minimum 30 % du montant total des frais de formation. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

7.4 Modification à l'initiative de l'Ecole Documentaire d'ARDECHE IMAGES

7.4.1 Annulation : Insuffisance du nombre de participants à une session : Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, ARDECHE IMAGES se réserve le droit d'annuler une session de formation ou d'en modifier les dates, au plus tard une semaine avant le début.

7.4.2 Modification-Report : ARDECHE IMAGES se réserve le droit de reporter la session de formation, de modifier le lieu de son déroulement, l'organisation de son programme ou les intervenant-e-s, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

7.4.3 Cas de force majeure : ARDECHE IMAGES ne pourra être tenu responsable à l'égard du participant en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les cours et tribunaux français.

8. RESPONSABILITÉ

8.1 Toute inscription à une formation implique le respect par le/la stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

8.2 ARDECHE IMAGES ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

8.3 Il appartient au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

9. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel collectées dans le cadre des formations, ne sont utilisées uniquement que par ARDECHE IMAGES. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le/la stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant à exercer à tout moment auprès de ARDECHE IMAGES au service en charge de la formation via ecoledocumentaire@ardecheimages.org

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITÉ

10.1 Propriété intellectuelle : Le/la stagiaire ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils d'ARDECHE IMAGES que pour les fins stipulées dans le cadre de la formation. ARDECHE IMAGES détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la formation demeure sa propriété exclusive.

Le stagiaire s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de son auteur et d'ARDECHE IMAGES

10.2 Confidentialité : ARDECHE IMAGES et le/la stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux,...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la convention.

12. DROIT APPLICABLE - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de services conclues par ARDECHE IMAGES, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

13. RÉCLAMATION - RENSEIGNEMENT

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier au service : ARDECHE IMAGES Ecole Documentaire 300 route Mirabel 07170 LUSSAS qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.